

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LESSARD EN BRESSE  
Séance du 1er avril 2022**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 11

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et premier avril,  
à 18 heures30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

**Présents :** MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, FLAGEOLLET  
Laurent CHEVALIER Daniel, CHAUX Didier, MOSCA Audrey, CHAUSSIN  
Valentin, VION Régis, GAUTHERON Jean-Paul, David GANDREY,  
Samantha CRETET

**Absents ou excusés :** PETIT Jérôme (pouvoir à Sandrine NICOLAS)  
PALANCHON Julien (pouvoir à Valentin CHAUSSIN) MERLE Marie  
(pouvoir à David GANDREY), Laurent LABILLE (pouvoir à Alain PHILIPPE)

**Secrétaire de séance :** Didier CHAUX

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

### **1- Affectation du résultat (commune)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2021, le 4 mars 2022,

Considérant que toutes les dépenses sont justifiées et toutes les recettes inscrites,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 99 214,68 € € au compte 002 « recettes de fonctionnement »
- d'inscrire la somme de 104 061,20 € au compte 001 « dépenses d'investissement »
- d'inscrire la somme de 100 659,20 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

### **2- Affectation du résultat (assainissement)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et approuvé le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2021, le 4 mars 2022,

Considérant que toutes les dépenses sont justifiées et toutes les recettes inscrites,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 58 114,00 € au compte 002 « recettes de fonctionnement »
- d'inscrire la somme de 4 336,25 € au compte 001 « recettes d'investissement »

### **3- Vote des taxes 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes.

Les taux pour l'année 2022 sont les suivants :

- ⇒ Taxe foncière (bâti) 36.82 %
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) 49,84 %

### **4- Vote du Budget Primitif communal 2022**

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement 559 133,68 €
- en recettes et dépenses d'investissement 269 801,08 €

### **5- Vote du Budget Primitif de l'assainissement 2022**

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de l'assainissement qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement 80 781,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement 59 704,75 €

### **6- Subventions votées pour 2022**

- FNACA	40 €
- Amicale Parents d'Elèves RPI	40 €
- Arche de Roger	40 €
- Club du Bon Temps	40 €
- USL	40 €
- Association de pêche La Varenne	40 €
- Société de chasse	40 €
- Amicale pétanque	40 €
- Association Yoga pour tous	40 €
- Vétérans du Foot	40 €
- ESSARTO	40 €
- Coopérative scolaire Thurey	525 € (classe verte)

**TOTAL : 965 €**

## **7- Devis jeux enfants + bancs**

Mr le Maire a demandé un devis pour l'achat de jeux extérieurs pour les enfants. Ces jeux seraient installés à côté du City Stade. Ils permettraient aux enfants de la commune de se divertir mais ils serviraient également aux utilisateurs de la salle associative.

1 banc serait installé à côté des jeux et 2 bancs près de la salle associative.

Le devis comprend 4 jeux différents et 3 bancs pour un total de 4740 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ALTRAD.

### **Questions diverses :**

- Un devis sera demandé au SYDESL pour le remplacement progressif des ampoules des lampadaires par des ampoules Led
- Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la fin de la vente des concessions perpétuelles au cimetière
- La bibliothèque est ouverte tous les 2èmes et 4èmes samedis du mois de 10h00 à 11h30

Fin de séance à 21h

Site Internet de la commune : [www.mairielessardenbresse.fr](http://www.mairielessardenbresse.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>

